

- DECLARATION LIMINAIRE -

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, **jeudi 27 mars 2008 à 9h 00** vous réunissez les élus pour un **CE ordinaire**. Dans l'ordre du jour vous précisez à la question 5 : consulter les élus sur un projet d'évolution de postes dans le cadre de la sous charge conjoncturelle du BE. Nous souhaitons vous faire les remarques suivantes :

Tout d'abord permettez nous de vous faire remarquer que vous avez signé ainsi que le secrétaire du CE un ordre du jour discutable avant même la tenue de la commission économique du CCE. Si nous n'étions pas contre le fait d'aller vers une mobilité interne **dans le cadre d'une sous charge conjoncturelle**, vouloir nous consulter sur ce projet allant jusqu'à une mobilité externe nous semble prématuré. C'est lors de la commission économique du CCE qu'il faudra présenter ce projet et non en CE local.

A plusieurs reprises, et cela depuis le début de l'année, **la CFDT a alerté** tant la Direction locale que celle de NEXTER Systems sur la sous charge constatée au bureau d'étude de NEXTER Electronics sur l'année 2008. Les objectifs réalisés de nos commandes externes étant ce qu'ils sont à ce jour ; nous ne pouvons que constater vos erreurs d'orientations sur la stratégie tant interne qu'externe. En effet, nos marchés externes ne sont toujours pas au rendez vous, par contre notre charge productive est croissante (rechanges, réparations, prototypes, tests, etc...), ce qui provoque une sous charge en étude et une surcharge en production.

Dans le document que vous nous avez remis, vous évoquez la sous charge conjoncturelle du bureau d'étude (de l'ordre de 26000 heures constatée lors des deux précédents CE) pour l'année 2008. Jusqu'alors votre discours était de favoriser, les échanges des ressources du bureau d'étude vers la production, les études sur fonds propres et le rapatriement de l'éventuelle surcharge venant d'autres centres.

Or, une fois de plus, l'examen de votre document, montre des incohérences de forme et de fond. Vous parlez de caractère temporaire et vous prenez des actions pouvant aller vers de la mobilité géographique qui s'inscrivent dans la durée. Vous allez jusqu'à écrire que ses propositions ne sont pas de simples remplacements et vous envisagez de valider ces actions par signature d'avenant au contrat de travail.

Au moment même où vous prenez position sur une augmentation de la durée du temps de travail à 1744 heures soit 218 Jours pour les cadres, vous présentez un projet de mobilité pour causes de sous charges. Tout cela paraît incohérent et ne correspond pas à la dure réalité de la charge prévisionnelle de NEXTER Electronics.

Pour conclure, **la CFDT refuse d'être consultée** aujourd'hui sur **votre projet d'évolutions de postes dans le cadre de la sous charge conjoncturelle du BE**. C'est lors de la commission économique du CCE du 7 avril 2008 que ces sujets devront être abordés et que les mesures nécessaires seront débattues tel que le prévoit l'accord GPEC.

Les élus CFDT vous demande que cette consultation soit retirée de l'ordre du jour.

Merci de votre attention